

AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR ASSOCIATION FORT-RAINBOW SECTION MOTOS & TRIKES

1° Les motos et trikes sont acceptés après une période d'adaptation de six mois de façon à voir si cela convient à tous dans l'intérêt de l'association.

2° Aucune obligation si ce n'est le respect de tout interne ou externe à l'association et en quelque endroit que l'on se trouve, afin de ne pas véhiculer une mauvaise image de l'association FORT-RAINBOW.

3° Le règlement en vigueur au sein de l'association sera appliqué dans la section moto avec quelques points particuliers internes à la section.

4° La convivialité est de mise au sein de l'association et pour toute personne arborant le patch de la section faisant état de l'appartenance à l'association FORT-RAINBOW. Lors de soirée arrosée sur le site, des couchages seront disponibles, nous éviterons ainsi d'inévitables problèmes avec la milice locale, voire de dommages plus graves. Lors de sortie de groupe, les burns, acrobaties en tous genres ainsi que le non respect du code de la route entraîneront dans un premier temps un rappel à l'ordre, et une exclusion définitive en cas de récidive.

5° Le patch plein s'obtiendra après cinq années de participation et ce dans le but de voir si cela convient à tous.

6° Après la période d'adaptation, remise de la première étoile, les suivantes seront remises à date anniversaire jusqu'à obtention du patch plein, soit le patch et quatre étoiles.

7° Les sorties et manifestations ne sont pas obligatoires aux adhérents, chacun reste libre de son emploi du temps exception faite pour le festival du mois de mai.

8° Pour les sorties nécessitant une réservation, des ares seront demandées lors de la réservation, le solde sera exigé au plus tard le jour de la sortie. Pour tout désistement moins de trois semaines avant la sortie, les ares seront perdues.

9° Pour les sorties libres, dès lors que vous portez le patch FORT-RAINBOW vous devez de suivre les règles de respect et convivialité comme stipulé dans l'article deux du présent avenant.

10° Lors de l'adhésion à la section et afin de pouvoir vous contacter en prévision des sorties, convocations aux assemblées, vous devrez nous indiquer votre n° de téléphone, adresse mail et fournir deux enveloppes affranchies à votre adresse.